

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250212-M_2025_0001-DE

S²LO

SÉANCE DU 11 / 02 / 2025

Date de la convention :
05 / 02 / 2025

Date d'affichage :
13 / 02 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

Votes :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, M. Julien BUFFAUT, M. Franck GANEVAL, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR : Mme Julie REVY à Mme Michèle BERTHOLINO

Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

OBJET : DÉLIVRANCE D'UN MANDAT AU SIDEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de la fonction publique ;

Vu les Statuts du SIEEEN en vigueur ;

Vu le marché n° 2024-SIEEENms40 notifié le 23 janvier 2024 ayant pour objet un accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

Vu la note explicative relative à la délivrance d'un mandat auprès du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil ;

CONSIDÉRANT que la commune de MAISOD est membre du groupement de commande pour l'achat d'énergies s'inscrivant dans l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté ;

CONSIDÉRANT que le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre est coordonnateur de ce groupement de commandes ;

CONSIDÉRANT qu'au regard des anomalies techniques relevées en cours d'exécution de l'accord-cadre multi attributaires pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne-Franche Comté, il est nécessaire d'opérer à des modifications en ce qui concerne le changement de contexte et de profil sur les points de livraison annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- DE DONNER mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil pour ce qui concerne les points de livraison annexés à la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel BLASER

